



## Recommandation

---

Date:

15 juin 2006

Référence: 482/sie

---

# Fréquence des analyses de compost, de digestats et de jus de pressage en fonction de la quantité traitée ; introduction d'un système de bonus

## Exposé des faits

Le classeur « Compost et boues d'épuration », dit classeur-FAC, qui a été publié par l'ancienne Station de recherches en chimie agricole et sur l'hygiène de l'environnement (FAC) et qui date de 1995, contient des instructions et des recommandations concernant les engrais à base de déchets. Dans le document 2 consacré au contrôle du compost, une liste au chiffre 3.3 mentionne la fréquence des analyses. Le tableau 1 indique la fréquence des analyses de compost à effectuer en fonction de la quantité de matériaux de base compostables traitée annuellement.

## Considérants

La fréquence des analyses de compost et de digestats exigée conformément au classeur FAC n'est pas réaliste et doit donc être revue. En effet, il convient d'effectuer moins d'analyses pour les petites installations et plus pour les grandes. Il est par ailleurs indiqué d'introduire un système de bonus pour maintenir une haute qualité des produits. Le tableau A indique la fréquence des analyses en fonction de la quantité de matériaux de base traitée annuellement.

## Proposition

Il est proposé d'appliquer, comme solution transitoire, la fréquence des analyses en fonction de la quantité de matériaux de base traitée annuellement, mentionnée dans le tableau A, ainsi que le système de bonus, jusqu'à ce qu'une édition révisée du classeur FAC soit disponible.

Le cas échéant, les propositions de modifications ou d'autres suggestions peuvent être adressées à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Service d'homologation des engrais, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne.

**Tableau A**

Quantité traitée annuellement en tonnes	Normal	Bonus <sup>1</sup>
	Echantillons pour l'analyse (Fréquence des analyses)	Echantillons pour l'analyse (Fréquence des analyses)
≤ 100	facultatif	facultatif
>100 ≤ 1'000	1	1
1'000 ≤ 2'000	2	2
2'000 ≤ 3'000	3	2
3'000 ≤ 4'000	4	3
4'000 ≤ 6'000	5	4
6'000 ≤ 8'000	6	4
8'000 ≤ 10'000	7	5
10'000 ≤ 12'000	8	5
12'000 ≤ 14'000	9	6
14'000 ≤ 16'000	10	7
16'000 ≤ 18'000	11	7
18'000 ≤ 20'000	12	8
> 20'000	12	8

<sup>1</sup>**Système de bonus**

- En règle générale, le nombre d'échantillons, c'est-à-dire la fréquence des analyses, mentionné dans la colonne « normal » fait foi.
- Si, pendant une année civile, le résultat de l'analyse des échantillons, effectuée selon la colonne « **normal** », ne dépasse pas le 60% de la médiane des valeurs limites fixées dans l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81) pour les métaux lourds, le nombre d'échantillons mentionné dans la colonne « **bonus** » peut être appliqué l'année suivante.
- Si, pendant une année civile, le résultat de l'analyse des échantillons, effectuée selon la colonne « **bonus** », ne dépasse pas le 60% de la médiane des valeurs limites fixées dans l'ORRChim pour les métaux lourds, le nombre d'échantillons mentionné dans la colonne « **bonus** » peut de nouveau être appliqué l'année suivante.
- Le bonus **échoit** dès que ladite limite est dépassée.
- etc.

**Calcul du bonus**

Si les données des échantillons prélevés pendant une année civile ne dépassent pas le 60% de la médiane des valeurs limites fixées dans l'ORRChim pour chaque métal lourd, il est possible de faire valoir le bonus. Médiane = valeur centrale; lorsque les résultats sont classés par ordre de grandeur, la médiane est la valeur du milieu. Au cas où le nombre des valeurs serait pair, la médiane est calculée en additionnant les deux valeurs médianes et en divisant cette somme par deux.

Le nombre d'échantillons à analyser est déterminé par la quantité de matériaux de base compostables ou digestibles traités pendant une année (méthode postnumerando). L'année précédente peut tout au plus servir de référence à titre d'information.

**Répartition des échantillons (compost, digestats et jus de pressage)**

Dans certaines installations, plusieurs types de produits sont traités (compost, digestats et jus de pressage). Il convient alors de prélever des échantillons proportionnellement à la quantité produite et cédée de chacun de ces produits.